

Ministère du Développement Communautaire de la Solidarité nationale, de l'Équité Sociale et Territoriale (MDCSNEST)

DELEGATION GENERALE A LA PROTECTION SOCIALE ET A LA SOLIDARITE NATIONALE



ETAT DE LA PROTECTION SOCIALE AU SENEGAL

22 novembre 2022

Ousmane BASSE: Directeur de la Stratégie et de la Planification/DGPSN



Plan de présentation

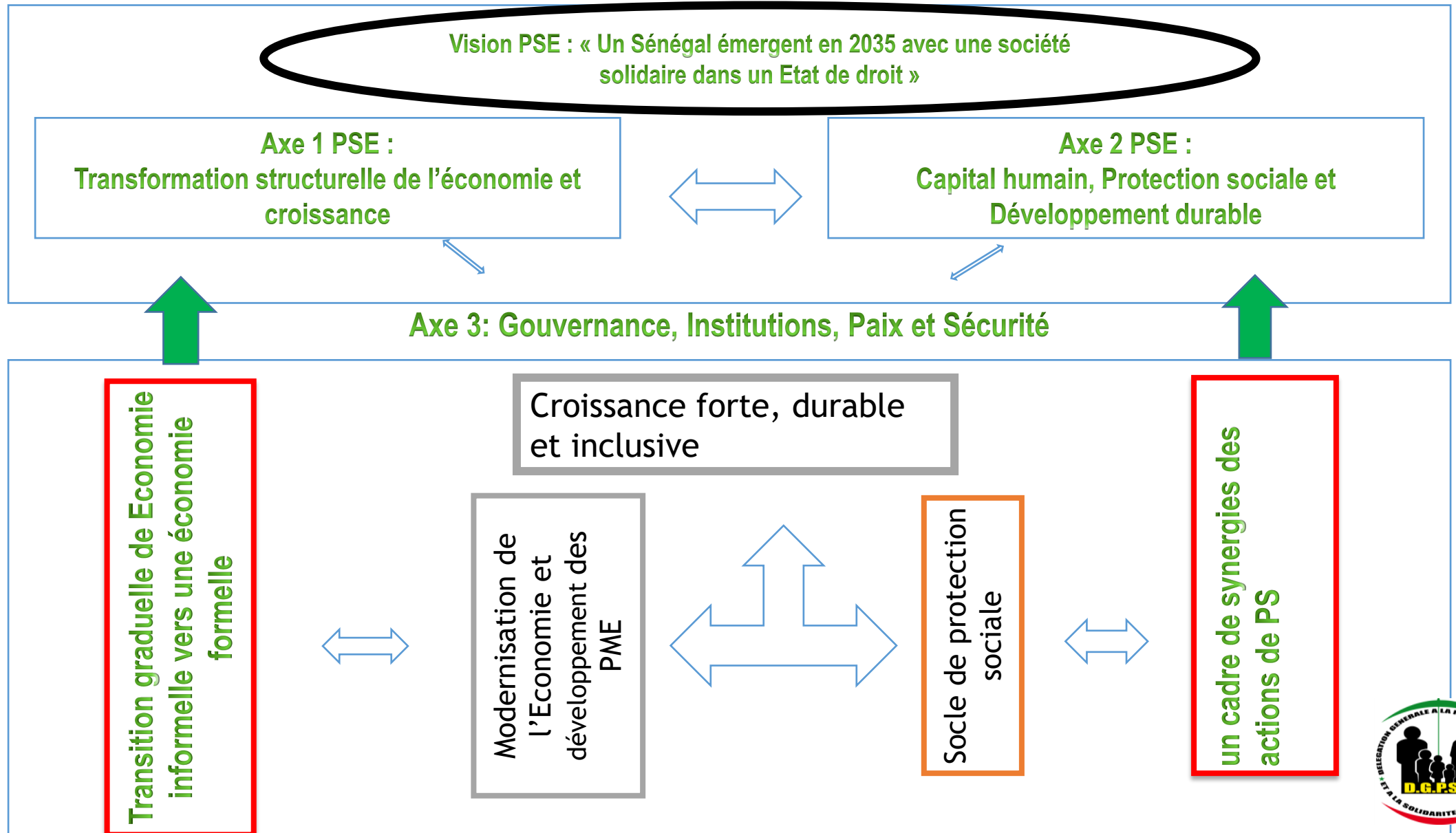
I. Stratégie nationale de protection sociale

II. Résultats enregistrés

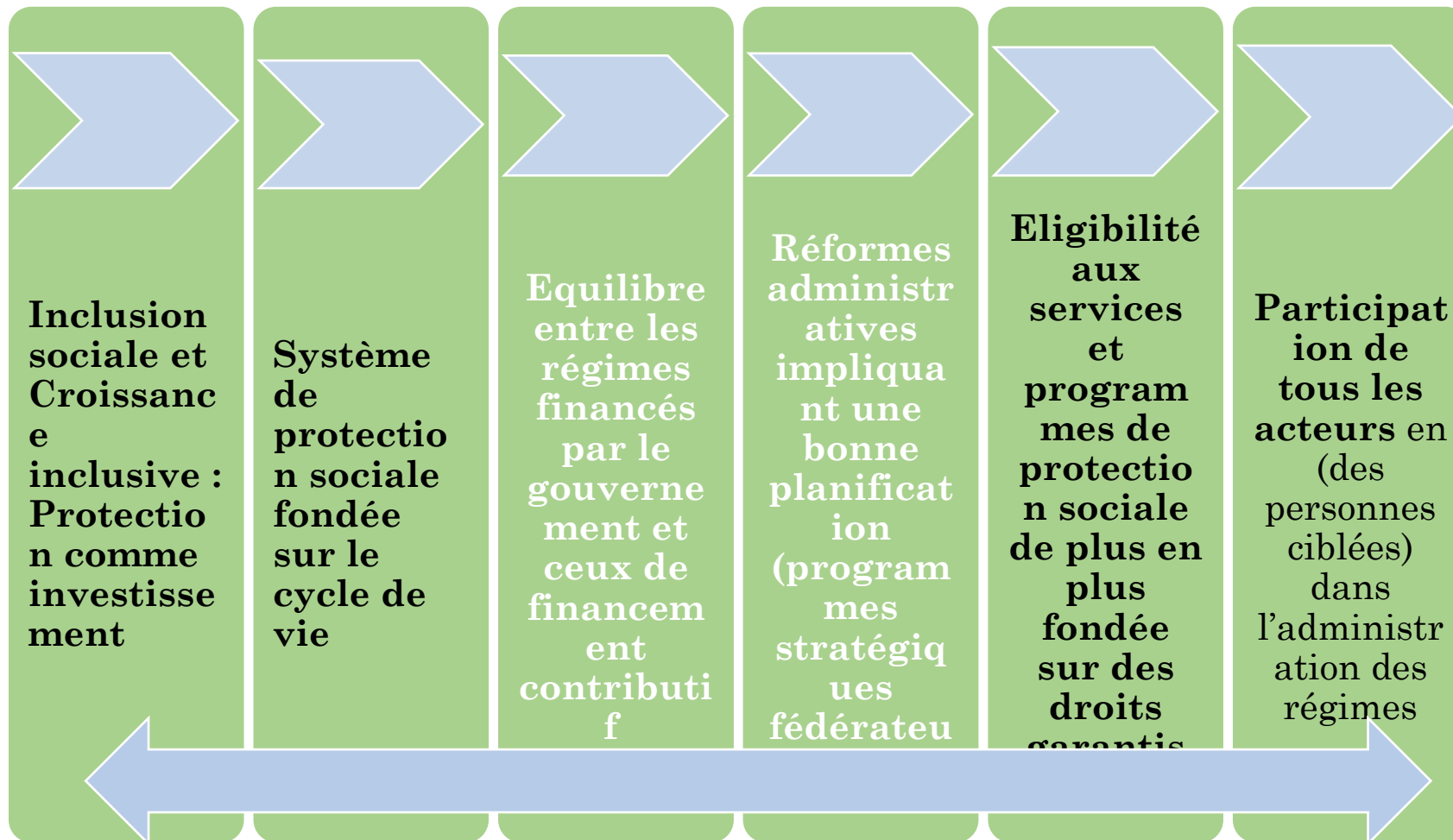
III. Perspectives

IV. Besoins prioritaires

I. STRATEGIE: CADRE CONCEPTUEL



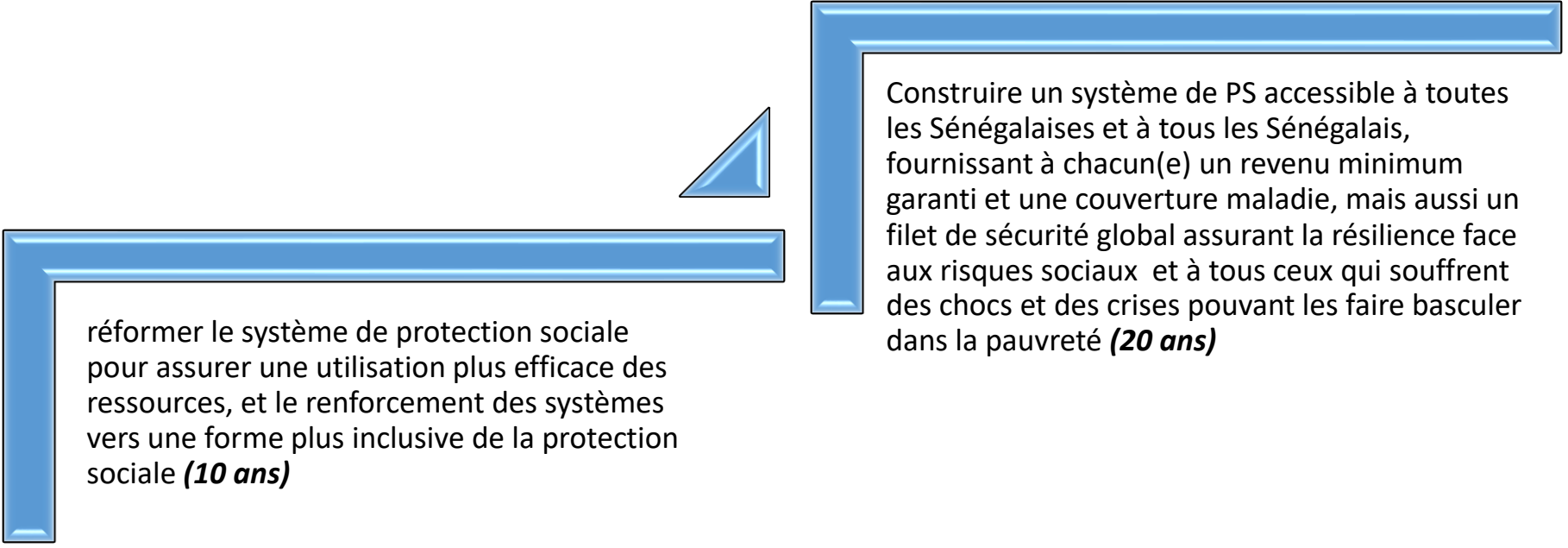
I. STRATEGIE: PARADIGMES DE BASE



I. STRATEGIE: VISION, OBJECTIFS

La politique de protection sociale est déclinée à travers le Plan Sénégal Emergent (PSE) et la **Stratégie Nationale de Protection Sociale** (2016-2035).

Vision: «D'ici 2035, le Sénégal disposera d'un Système de Protection Sociale inclusif, solidement ancré dans la culture nationale et garanti par l'Etat à travers des Lois.»



réformer le système de protection sociale pour assurer une utilisation plus efficace des ressources, et le renforcement des systèmes vers une forme plus inclusive de la protection sociale **(10 ans)**

Construire un système de PS accessible à toutes les Sénégalaises et à tous les Sénégalais, fournissant à chacun(e) un revenu minimum garanti et une couverture maladie, mais aussi un filet de sécurité global assurant la résilience face aux risques sociaux et à tous ceux qui souffrent des chocs et des crises pouvant les faire basculer dans la pauvreté **(20 ans)**

I. STRATEGIE: OBJECTIFS STRATEGIQUES

Stratégie nationale de protection sociale en 5 objectifs spécifiques, basée sur l'approche « cycle de vie »

Enfance

Vie active

Retraite

OS1 : Une protection sociale intégrée pour tous les enfants

OS2 : Des programmes et régimes pour les personnes en âge de travailler

OS3 : Revenus minimums et soins de santé garantis pour toutes les personnes âgées

OS4 : Un système intégré de sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et invalides

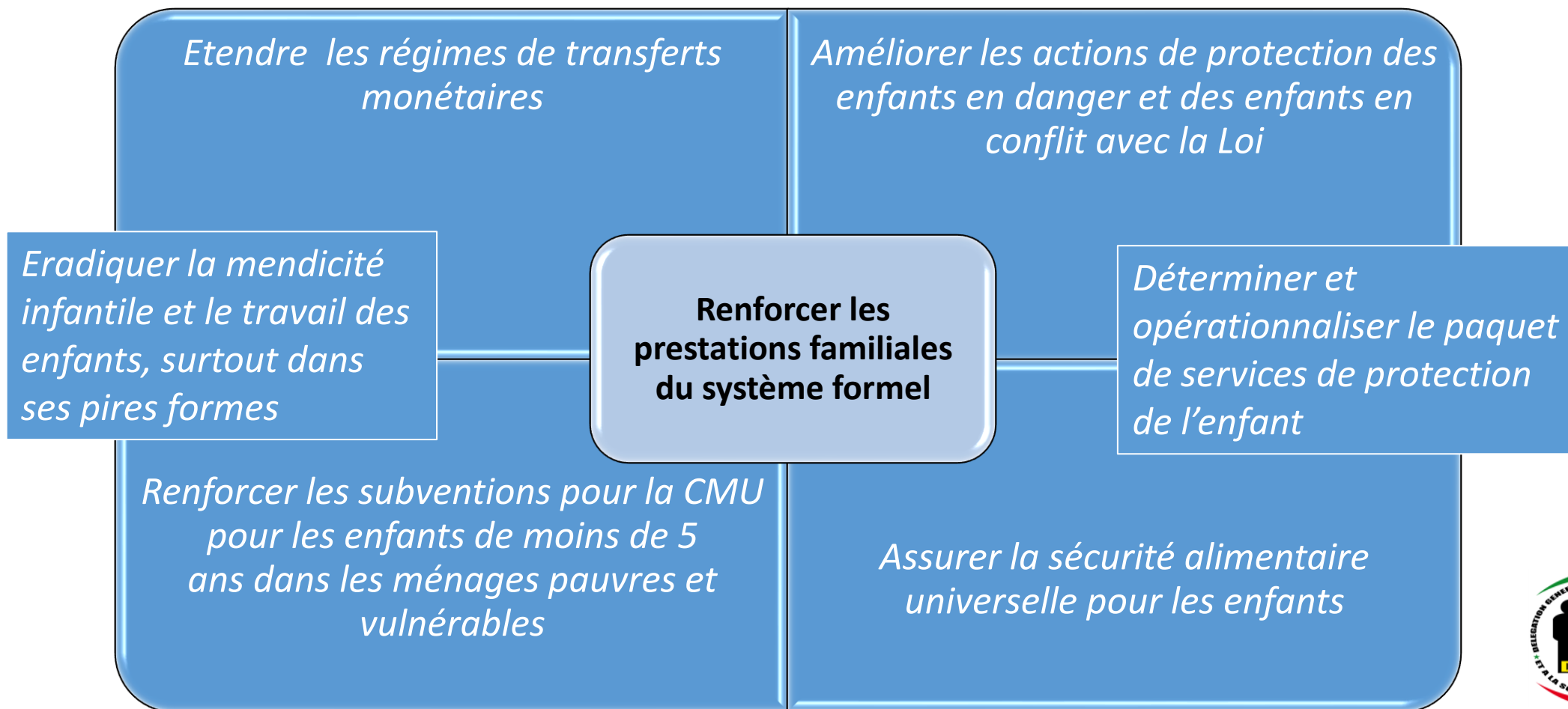
OS5 : Renforcer la résilience des communautés aux chocs et catastrophes



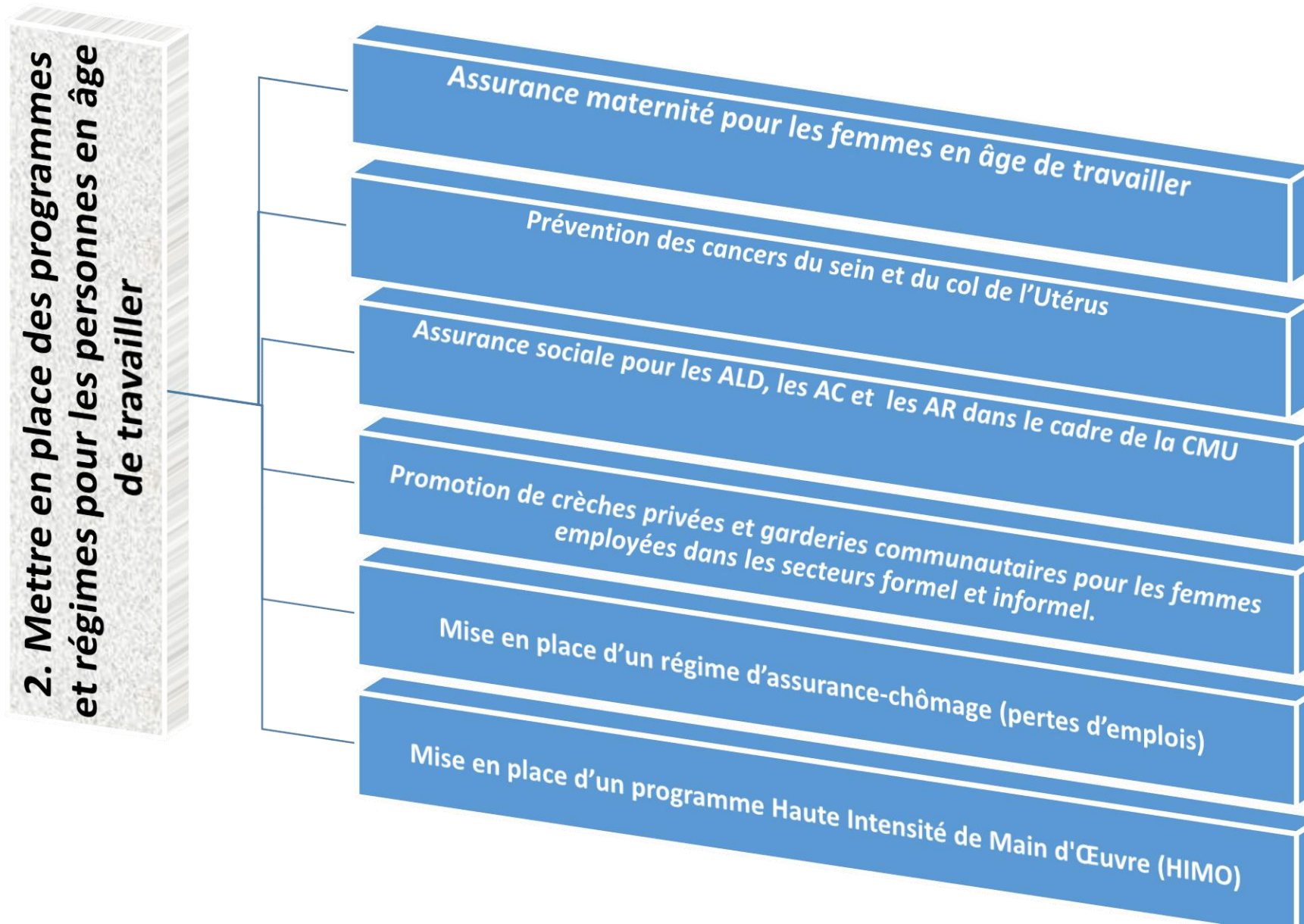
I. STRATEGIE: OBJECTIFS STRATÉGIQUES

1.

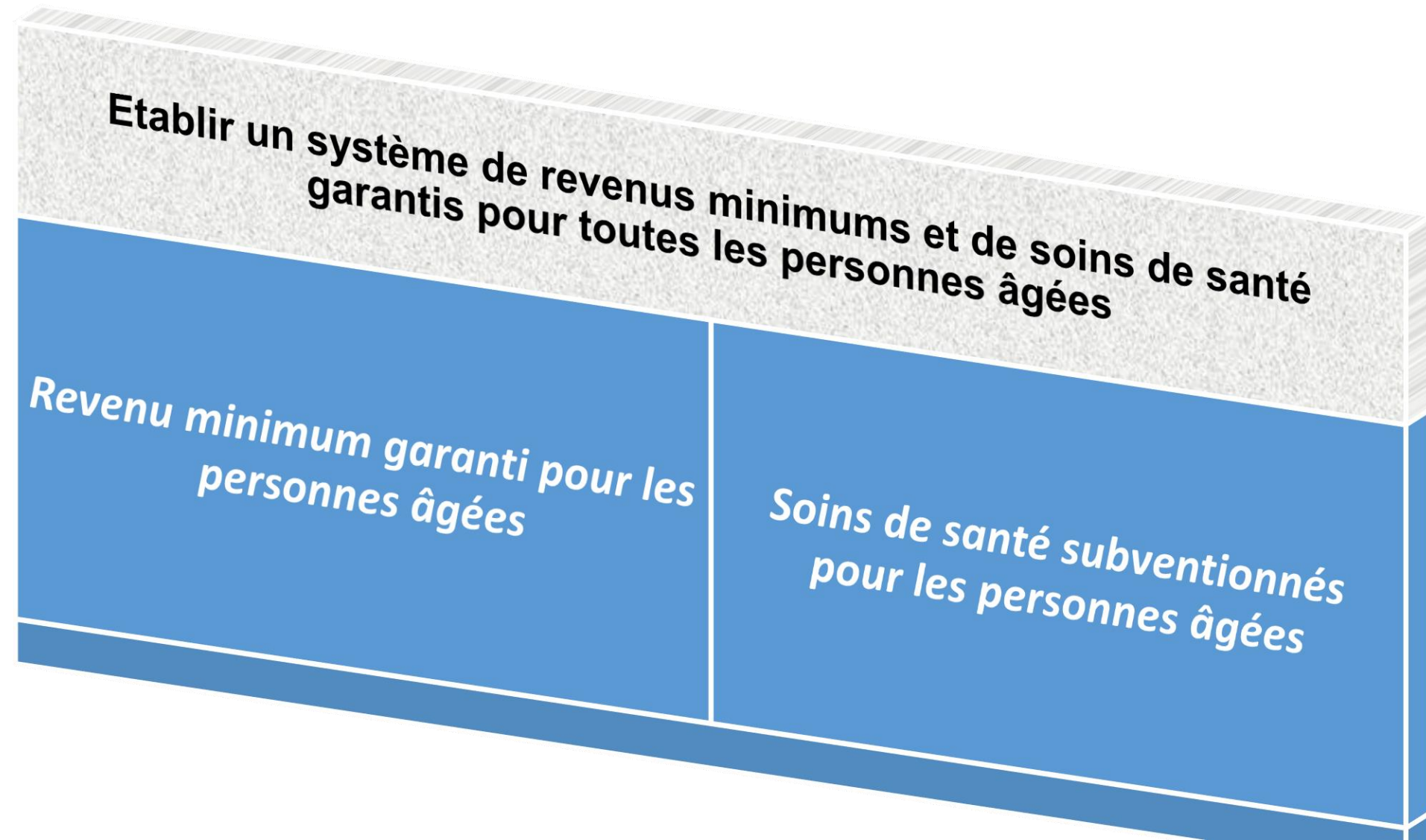
- Soutenir la protection sociale intégrée pour tous les enfants



I. STRATEGIE: OBJECTIFS STRATÉGIQUES



I. STRATEGIE: OBJECTIFS STRATÉGIQUES



I. STRATEGIE: OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Etablir un système intégré de sécurité sociale pour les personnes en situation de handicap et invalides

Consolidation/agrégation des initiatives de soutien aux PH, I= CEC

Renforcement des capacités techniques, humains, financiers pour répondre aux besoins spécifiques des personnes

Prise en compte des PH dans tous les programmes de développement

I. MECANISME DE COORDINATION

Structuration des organes de coordination de protection sociale

Niveau Central

Comité Intersectoriel de pilotage de la Protection Sociale (Primature)

Comité technique de la Protection Sociale (DGPSN-MEFP)

Commission
« Enfants »

Commission
« Personnes
en âge de
travailler »

Commission
« Personnes
âgées »

Commission
« Handicap et
invalidité »

Commission
« Chocs, crises
et
catastrophes »

P-forme « Sécurité Sociale »

P-forme « Filets Sociaux »

P-forme « Chocs, crises et
catastrophes »

N. Régional

Plateforme Régionale de Protection Sociale (Gouverneur)

Comité technique: DGPSN (Coordinateur Régional) – Service Régional du Développement
Communautaire- Service Régional de l'Action Social, Service régional de la CMU

III. RESULTATS ENREGISTRES : ENFANTS

- hausse du taux de couverture en assurance maladie de 9,64 points de pourcentage entre 2018 et 2021, passant de 11,51% à 21,15%.
- Le nombre de cas de soins d'enfants à travers les initiative de gratuité entre 2018-2021 est passé de 1 822 651 à 1 607 829 , soit une baisse de 441 542 en valeur absolue et de 11,78% en valeur relative;
- le nombre d'enfants de 0 à 11 mois complètement vaccinés est passé de 396 433 à 544 553, soit une hausse de 37,36%
- Sur la période 2018-2021, le nombre d'enfants bénéficiaires des services de cantines scolaires a presque doublé passant de 272 158 à 499 193, soit une progression de 83,42%.
- Sur la période 2018-2021, le nombre d'enfants bénéficiaires de transferts monétaires, est passé de 1 604 172 à 1 495 301, soit une baisse de 6,79%

Indicateurs	Structure responsable	Réalisation				Cible 2021	Taux de réalisation en 2021	Ecart 2021 et 2020
		2018	2019	2020	2021			
Nombre d'enfants couvert par l'assurance maladie	CMU; IPM; imputation budgétaires; assurances privées	908 464	874 521	1 183 898	1 820 766	ND	NA	636 868
Nombre de cas de soins d'enfants de moins de cinq à travers l'initiative de gratuité	ANACMU	1822651	1965881	2049371	1607829	2049371	78%	-441 542
Nombre d'enfants de 0 à 11 mois complètement vaccinés	MSAS	396 433	503 422	549 829	544 553	592 256	91,9%	- 5 276
Nombre d'enfants bénéficiant des services de cantines	Dcas; AN"PECTP; DESPS	272 158	291 107	385 290	499 193	1 215 360	41%	113 903
Nombre d'enfants bénéficiant de transferts monétaires	PNBSF; ONPN; CSS; FNR;IPRES	1 604 172	1 457 394	1 478 130	1 495 301	ND	NA	17 171

II. RESULTATS ENREGISTRES : PERSONNES EN ÂGE DE TRAVAIL

- Tendence positive des affiliations aux institutions de Prévoyance Sociale et aux mutuelles de santé Communautaires entre 2018 et 2021: un accroissement 11,81 % de cotisants à la retraite ; de 71% de cotisants à la CSS; de 86,13% en assurance maladie à travers la CMU et les assurances privées;
- Couverture de la population en âge de travail couvertes de 29,5% à 30,5% entre 2019 et 2021, soit un gain de 1 points de
- Prise en charge accident de travail et maladies professionnelles: 589 163 travailleurs en ont bénéficié, soit quasiment le double par rapport à 2018 et 20% par rapport à 2020.
- 28 242 femmes enceintes bénéficiaires en 2021, soit plus que la cible: progrès de 57,38% par rapport à 2018 et 1% par rapport à 2020
- 14 804 personnes vulnérables en âge de travailler ont accès à des mécanismes d'autonomisation financière en 2021, soit une multiplication par 71 par rapport à 2018 et une diminution de 3,2% par rapport à 2020.

Indicateurs	Structure responsable	Réalisation				Cible 2021	Taux de réalisation en 2021	Ecart 2021 et 2020
		2018	2019	2020	2021			
Nombre de cotisants aux Institutions de Prévoyance Sociale et aux mutuelles de santé Communautaires	FNR/ IPRES	456 096	470 531	492 118	509 963	526 537	97%	17 845
	CSS	294 825	477 711	491 148	504 963	ND	NA	13 815
	ANACMU/DA	1 066 825	1 233 613	1 654 074	1 985 647	ND	NA	331 573
Nombre de personnes en âge de travail couvert par une assurance maladie	DS;DA; PNBSF, CMU		2 215 495	2 239 694	2 442 089	ND	NA	202 395
Nombre de travailleurs du secteur formel bénéficiant d'une couverture en Accident de travail et maladie professionnelle	CSS	294 825	477 711	491 148	589163	ND	NA	ND
Nombre de femmes enceintes ayant bénéficié de la gratuité de la césarienne	ANACMU	17 945	18 996	27 950	28 242	21 618	131%	292
Nombre de personnes vulnérables en âge de travailler ayant reçus un actif productif	MFFGPE ; DGPSN	206	10473	15297	14804	17450	85%	- 493

II. RESULTATS ENREGISTRES : PERSONNES ÂGÉES

- 15% de personnes âgées sont bénéficiaires de pension : 213 004 bénéficiaires de pension est passé de à 210 616, soit une baisse de 1,1% par rapport à 2018 et 1,3% en 2020;
- Une progression de la prise en charge sanitaire entre 2018 et 2021:
 - ✓ 211 156 retraités bénéficiant d'une prise en charge sanitaire à l'IPRES et au FNR, soit une augmentation de 30,3% en valeur relative par rapport à 2018 et une baisse de 1,5% par rapport à 2020;
 - ✓ 48 716 cas de soins pour des personnes âgées, soit une baisse de 40,56% par rapport à 2018 et 56,08% par rapport à 2020;

Indicateurs	Structure responsable	Réalisation				Cible 2021	Taux de réalisation en 2021	Ecart 2021 et 2020
		2018	2019	2020	2021			
Nombre de personnes âgées bénéficiaires de pensions	FRN IPRES	213 004	205 100	213 304	210 616	219 601	96%	-2 688
Nombre de retraités bénéficiant d'une prise en charge sanitaire	IPRES, Direction des pensions	162 004	206 371	214 507	211 156	ND	NA	- 3 351
Nombre de cas de personnes âgées bénéficiant du PLAN SESAM	ANACMU	81 952	40 584	116 203	48 716	40 584	120%	-67 487

II. RESULTATS ENREGISTRES : PERSONNES HANDICAPEES

- **Enrôlement 6,25% à 8,09% de personnes handicapées la CEC en 2018 et 2021:** 64 728 détentrices de la CEC en 2020 pas d'enrôlement en 2021;
- **4/7 effectifs:**
 - ✓ 24.319 détenteurs de la CEC enrôlé dans la CMU, soit une hausse de 38,07% par rapport à 2018 et 2,51% par rapport à 20120;
 - ✓ 25 614 détenteurs de la CEC ont bénéficié de la BSF en 2020 et 2021, soit une augmentation de 0,42% par rapport à 2018
 - ✓ 633 personnes handicapées bénéficiant de la gratuité de transport public depuis 2018.

Indicateurs	Structure responsable	Réalisation				Cible 2021	Taux de réalisation en 2021	Ecart 2021 et 2020
		2018	2019	2020	2021			
Nombre de CEC distribué (2015-2021)	DGAS	50006	54300	64728	64728	90 000	72%	-
Nombre de détentrices de CEC enrôlé dans la CMU	DGAS	17614	23123	23 724	24319	50 000	49%	595
Nombre de détentrices de CEC bénéficiaires du PNBSF	DGAS	25507	25614	25614	25614	50 000	51%	-
Nombre de détentrices de CEC ayant accès au service de transport	DGAS	633	633	633	633	50 000	1,2%	-

II. RESULTATS ENREGISTRES : RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS AUX CHOCS ET CATASTROPHES

- 23 801 d'agriculteurs vulnérables couvert à travers « assurance par le travail », soit une hausse de plus 100% par rapport à 2018 et 93,24% par rapport à 2020;
- 389 693 d'agriculteurs assurés à travers le paiement de la prime cash, soit plus de 100% de hausse par rapport à 2018 et 42,02% par rapport à 2020.
- 18 856 ménages victimes de choc bénéficiaires de transferts monétaires, soit 6,67% de hausse par rapport à 2018 et une baisse de 77,36% par rapport à 2020.
- 5 227 de ménages ont reçu un appui en nature, soit des baisses respectives de 76,08% et 99,53% par rapport à 2018 et 2020.

Indicateurs	Structure responsable	Réalisation				Cible 2021	Taux de réalisation en 2021	Ecart 2021 et 2020
		2018	2019	2020	2021			
Nombre d'agriculteurs vulnérables couvert à travers le mécanisme « assurance par le travail »	CNAAS	8.977	9.088	12317	23.801	20.000	119,01%	11 484
Nombre d'agriculteurs assuré à travers le paiement de la prime cash	CNAAS	134 781	188.317	274.393	389.693	400 000	97%	115.300
Nombre de ménages victimes de choc ayant bénéficié d'une assistance sous forme de transfert monétaire	SECNSA, FSN	17 677	6 955	83 274	18 856	72 006	26,19%	- 64 418
Nombre de ménages victimes de choc ayant bénéficié d'une assistance sous forme de transfert non monétaire	MDCEST, FSN, SECNSA	21 853	206	1 107 787	5 227	72 006	7,26%	- 1 102 560

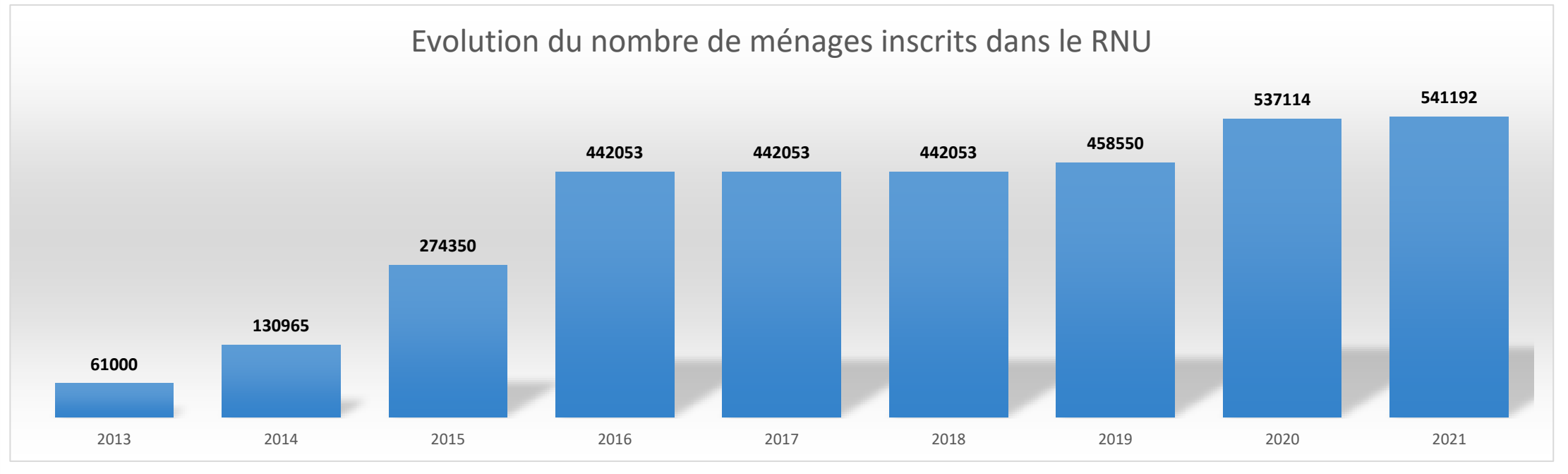
II. RESULTATS ENREGISTRES : RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS AUX CHOCS ET CATASTROPHES

- 23 801 d'agriculteurs vulnérables couvert à travers « assurance par le travail », soit une hausse de plus 100% par rapport à 2018 et 93,24% par rapport à 2020;
- 389 693 d'agriculteurs assurés à travers le paiement de la prime cash, soit plus de 100% de hausse par rapport à 2018 et 42,02% par rapport à 2020.
- 18 856 ménages victimes de choc bénéficiaires de transferts monétaires, soit 6,67% de hausse par rapport à 2018 et une baisse de 77,36% par rapport à 2020.
- 5 227 de ménages ont reçu un appui en nature, soit des baisses respectives de 76,08% et 99,53% par rapport à 2018 et 2020.

Indicateurs	Structure responsable	Réalisation				Cible 2021	Taux de réalisation en 2021	Ecart 2021 et 2020
		2018	2019	2020	2021			
Nombre d'agriculteurs vulnérables couvert à travers le mécanisme « assurance par le travail »	CNAAS	8.977	9.088	12317	23.801	20.000	119,01%	11 484
Nombre d'agriculteurs assuré à travers le paiement de la prime cash	CNAAS	134 781	188.317	274.393	389.693	400 000	97%	115.300
Nombre de ménages victimes de choc ayant bénéficié d'une assistance sous forme de transfert monétaire	SECNSA, FSN	17 677	6 955	83 274	18 856	72 006	26,19%	- 64 418
Nombre de ménages victimes de choc ayant bénéficié d'une assistance sous forme de transfert non monétaire	MDCEST, FSN, SECNSA	21 853	206	1 107 787	5 227	72 006	7,26%	- 1 102 560

II. RESULTATS ENREGISTRES : RNU

2. Le RNU, comme instrument commun de ciblage au service de la coordination



3. La mise à jour/extension et l'utilisation des données du RNU:

- ➡ Mise à jour/extension : 4 régions en 2018 ; 8 régions en 2020; 2 régions en 2021;
- ➡ utilisation des données du RNU : 27 projets dont 20 à des fins de ciblage et les 7 pour des études et recherches)

III. PERSPECTIVES

- L'harmonisation des indicateurs à travers la conception de fiches d'indicateurs ;
- Le renforcement du mécanisme de coordination du sous secteur enfance et du secteur de la protection sociale ;
- La finalisation de la loi d'orientation de la protection sociale ;
- L'élaboration d'une loi sur les cantines scolaires ;
- La cartographie des structures privées et publiques de protection des enfants ;
- La poursuite de la capitalisation des interventions dans le cadre de la mission de coordination des Plans nationaux de Réponse (PNR) du SECNSA;
- La mise en cohérence des différentes interventions d'assistance alimentaire aux populations nécessiteuses ;
- Le renforcement des capacités des OP sur l'assurance indicielle ;
- Le renforcement des infrastructures de collecte de données et du système de gestion des bases de données ;
- L'intensification et la reproduction des solutions technologiques mobiles dans la distribution des produits d'assurance, le traitement et règlement des sinistres.

IV. BESOINS PRIORITAIRES

Pour le secteur informel

- Cartographie des travailleurs du secteur informel;
- Regroupement des travailleurs du secteur informel en fonction de leur niveau de stabilité du revenu;
- Etablissement d' une relation de confiance entre l'Etat et les travailleurs de l'économie informelle;
- Articulation des initiatives de prise en charge de dispositif existant pour les travailleurs de l'économie informelle;
- Accélération de la mise en œuvre du RSPC;

IV. BESOINS PRIORITAIRES

Pour le secteur en général

- Consolidation du cadre juridique et réglementaire
- Consolidation des interventions en minimum de programmes prioritaires;
- Mise en place un socle de protection sociale
- ★ ➤ Mise en place une stratégie de financement de la protection sociale;
- Achèvement du schéma de coordination;
- Création des comptes nationaux de la protection sociale pour une traçabilité des dépenses;
- Interconnexion des bases de données et la création d'identifiant unique pour chaque bénéficiaire afin de mesurer la couverture sociale;
- Renforcement du leadership de la DGPSN pour une meilleure coordination du secteur.